

FLASH FRTP IDF



N° 5-LUNDI 6 AVRIL 2020

Informations émanant de la FNTF sur l'approvisionnement des entreprises de TP en masques :

- Le guide de préconisations sanitaires publié par l'OPP BTP identifie précisément les cas de figure où le port du masque est obligatoire (voir la page 4 relatives aux consignes générales [ICI](#)). Vous trouverez également de nombreuses informations sur le port du masques dans le questions /réponses de la FNTF relatif à la santé [ICI](#).
- S'agissant des masques chirurgicaux, nous n'avons pas identifié de filière d'approvisionnement à cette heure, La demande mondiale étant colossale, **la FNTF a lancé une opération collective de commande de masques pour les entreprises de TP. Dès que nous aurons réceptionné la première commande, nous reviendrons vers les entreprises tout en sachant que cette dernière ne pourra répondre à l'ensemble des besoins identifiés.**
- **Nous mettons donc tout en œuvre, par ailleurs, pour un approvisionnement rapide de nos fournisseurs habituels.** Il peut subsister des disponibilités ponctuelles de masques. Nous vous invitons néanmoins à la prudence pour éviter les éventuelles arnaques.
- Pour votre parfaite information, le Gouvernement a mis en place une filière d'approvisionnement de masques LAVABLES en France pour faire face à la pénurie. **Vous trouverez le lien vers cette liste officielle [ICI](#). Pour les activités de travaux publics, vous pouvez commander des masques de catégorie 2.**
- Nous ne pouvons vous garantir à cette heure que l'ensemble des fournisseurs indiqués soient en capacité de répondre aux demandes formulées par les entreprises.

Fédération Régionale des Travaux Publics Ile-de-France

9 rue de Berri 75008 Paris

Tél. 01 47 66 01 23

www.frtpidf.fr
